

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 19

Artikel: Le voeu de la morte
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'êtai dza ào lhi, que châotè frou ein pantet quand l'out cé brelan. L'allumè vito lo crâisu po allâ vairé cein que y'avâi perquie, et quand l'arrevè ào bas dâi z'égras, ye trâovè son valet que s'étai arretâ ào maitaint et que fasâi état dè remontâ avoué lo sa, mæ sein sè pressâ.

— Que fas-tou quie avoué cé sa, fâ son père, et qu'est-te que cein vâo derè ?

— Eh bin, se repond lo valet, l'est François à Sami qu'a einviâ d'avâi on pou d'ardzeint, qu'a prâi on sa dè fromeint tsi leu, et m'a démandâ dè lo lâi catis dein noutron grenâi ein atteindeint dè lo veindrè, et lo portâvo amont.

— Ne vu rein dè cé commerce, tsancro dè vau-rein, repond Caquelon ; assebin te va reportâ tot lo drâi cé sa dè fromeint tsi Sami, kâ ne vu pas avâi perquie dâo bliâ robâ.

Lo valet, coumeint bin vo peinsâ, lo sè fe pas derè dou iadzo ; assebin ye fe demi-tou, décheind avoué son sa et tracè tot drai ào moulin iô tera la mounia, et l'est dinse que po avâi éta trâo pegnetta avoué son valet, cein cotâ gros à Caquelon, kâ po ne pas avâi voliu bailli 5 francs, l'est on bio louis d'oo qu'est sailli dè son grenâi.

Sous le titre : **Le vœu de la morte**, un journal marseillais raconte cette touchante histoire :

Amy Dansey, une pauvre fille de Little-Horkesley, aux environs de Colchester, élevée par son grand-père et sa grand-mère, était venue à Londres se placer comme domestique. Elle était sage, honnête, estimée par ses maîtres, mais d'une faible santé. Bientôt la phthisie pulmonaire se déclara chez elle. Il fallut entrer à Brompton-Hospital, où Amy Dansey languit quelques mois et finit par mourir.

Pendant sa maladie, elle avait reçu la visite régulière d'un brave ouvrier ébéniste nommé Joseph Bail et de sa famille. Le vœu suprême de la mourante, souvent exprimé à ses humbles amis, était qu'on la fit enterrer dans le petit cimetière de son village.

Joseph Bail ne demandait qu'à exécuter ce vœu ; mais la chose n'allait pas toute seule. Little-Horkesley est loin de Londres ; le transport seul du corps en chemin de fer aurait coûté 4 livres 12 shelling (116 francs), dont le brave homme n'avait pas le premier penny, le travail n'allant pas depuis quelques mois. Il y avait pourtant une chose que Joseph Bail pouvait faire, en sa qualité d'ébéniste, c'était une bière. Il se procura le bois nécessaire, se mit au travail et eut bientôt établi un beau cercueil, pourvu d'une plaque de cuivre où il grava le nom et l'âge de la morte. Après quoi, ayant obtenu du Registrar copie de la déclaration de décès, il alla louer une petite charrette à bras, y plaça le cercueil et se présenta à l'hôpital pour réclamer le cadavre.

Ici, longues et pénibles négociations. Le personnel administratif se refusait à livrer le corps, craignant qu'il ne s'agit de lui faire des funérailles excentriques et peu décentes. Grâce aux bonnes raisons de Joseph Bail, on finit pourtant par se décider de lui remettre la petite morte. Il était neuf heures du soir quand il ramena chez lui son lugubre fardeau.

Le lendemain matin, avant le jour, suivi de son petit garçon qui poussait à la roue quand il y avait à monter une côte, Joseph Bail et sa charrette à bras étaient en route pour Colchester.

Tout alla assez bien le premier jour, quoique le pauvre

homme fût malade et fatigué. Vers le soir, il arriva à Ingatestone, où il s'arrêta pour passer la nuit dans une auberge. Le lendemain, il marcha encore et arriva à Witham.

Là, deux hommes de police ou de gens qui se préten-daien tels se présentèrent à l'auberge du Cygne et dé-mandèrent à ouvrir le cercueil.

— Montrez-moi votre mandat, dit Joseph Bail.

Ils n'en avaient pas et n'en persistèrent pas moins à insister. Alors, Joseph Bail, fort de son droit, se plaça devant sa charrette et administra à l'un des policiers, qui s'avancait, un si beau coup de poing en pleine figure, que l'autre perdit toute envie de faire acte d'autorité.

Cependant le petit garçon appelait à l'aide. Un inspecteur arriva, qui écouta les explications de Joseph Bail, examina l'acte de décès et finit par se contenter de dresser un procès-verbal des faits en autorisant le pauvre ébéniste à poursuivre sa route.

Le soir du troisième jour, il arrivait à Little-Horkesley, et le lendemain son amie était inhumée, comme elle l'avait voulu, dans le cimetière du village. Sur quoi Joseph Bail et son garçon, toujours traînant leur charrette à bras, s'en revinrent à Londres.

Cette humble histoire n'est-elle pas charmante en sa simplicité ? Y joindre un commentaire serait l'affaiblir.

Ce n'est pas pour des prunes. — Voilà une expression très populaire, très fréquemment employée et dont beaucoup de personnes ignorent la curieuse origine.

Lors de la première Croisade, des chevaliers français rapportèrent de la Palestine des pruniers qu'ils offrirent à la reine Claude.

La reine les fit planter dans un des jardins du palais des Tournelles et surveilla elle-même les jardiniers qui soignaient ces arbres exotiques. Ceux-ci produisirent des fruits très savoureux, auxquels on donna le nom de *Reine-Claude*.

Souvent, pendant la nuit, on volait ces prunes. Un écolier ayant été pris en flagrant délit, on voulut faire un exemple : il fut pendu.

Quelques jours après, un vagabond vola les diamants de la couronne ; comme l'écolier, il fut condamné à être pendu.

Arrivé au gibet, le voleur dit à la foule, avec une certaine arrogance :

— Au moins, moi, si je suis pendu, « ce n'est pas pour des prunes. »

Telle est l'origine de cette locution.

Quand on dit : j'ai fait cela, ou j'ai mérité cela, « et ce n'est pas pour des prunes », on affirme ainsi que ce n'est pas pour des bagatelles, mais bien quelque chose de sérieux.

Multiplication des œillets. — On casse, en été, la tige d'un œillet au milieu d'un nœud, on enveloppe ce nœud d'un peu de mousse ou de gazon, et on le plante en terre sans autre ; il est très rare que le procédé ne réussisse pas et que la bouture ne reprenne pas très rapidement.

Le lierre. — Quelques plantes de lierre dans un salon et surtout dans une chambre à coucher contribuent plus que toute autre chose à maintenir l'air pur et sain. Une petite branche de lierre mise